

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, 7 mai 2019 à 19H00**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 2 Madame Karine Champagne  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier  
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin

Est absent :

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion  
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier  
Siège no 6 Monsieur Charles Bolduc

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la rencontre**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 avril et de la séance d'ajournement du 16 avril 2019
4. **LÉGISLATION**
  - 4.1 Résolution pour le dossier 423506 tenant compte des critères de l'article 62 de la LPTAA
  - 4.2 Transfert de compétences à la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud
  - 4.3 Processus de traitement des plaintes pour les soumissions publiques
  - 4.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 178-2019
  - 4.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 179-2019
  - 4.6 Mandat au procureur de la Ville de Saint-Georges, Me Marie-Pierre Breton, pour représentation
  - 4.7 Mandat au service d'aménagement de la MRC pour intégration au règlement de zonage
5. **FINANCES**
  - 5.1 Compte pour approbation
  - 5.2 Dépôt des états financiers de l'exercice 2018
  - 5.3 Achat de terrain
  - 5.4 Autorisation de financer une somme de 130 000 \$ du règlement d'emprunt 163-2017 sur 3 ans

6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX

- 6.1 Mandat à la firme WSP pour la mise à jour du plan d'intervention pour le réseau d'aqueduc et d'égout
- 6.2 Travaux pour la clôture du terrain de soccer
- 6.3 Appui à la MRC pour demande financière collective pour réaliser la démarche Municipalités Amis des aînés (MADA)
- 6.4 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le PRIMADA
- 6.5 Offre de service du service d'ingénierie de La MRC pour le cours d'eau dans le Petit-Shenley

7. PERSONNEL

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Demande de commandite pour les Lynx de Haute Beauce
- 8.2 Demande de soutien divers pour l'Exposition agricole de Beauce

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

12. Période de questions

13. ajournement de la séance

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2019-05-131** Il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

**3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX**

**2019-05-132** Il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 avril 2019 et de la séance d'ajournement du 16 avril 2019.

**4. LÉGISLATION**

**4.1 RÉOLUTION POUR LE DOSSIER 423506 TENANT COMPTE DES CRITÈRES DE L'ARTICLE 62 DE LA LPTAA**

**2019-05-133** **Considérant** que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance de la demande d'autorisation de 9375-6435 Québec Inc. laquelle consiste à une demande d'acquisition du lot 5 061 388 et d'aliéner celui-ci au lot 5 665 866 ;

**Considérant** qu'en conformité avec les dispositions de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressé par 9375-6435 Québec Inc. ;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 58.2 de la loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation ;

**Considérant** que l'autorisation recherchée n'affectera pas les possibilités d'utilisation des lots à des fins agricoles et celles des lots voisins, compte tenu du fait que la vocation des lots demeure inchangée ;

**Considérant** que l'homogénéité du milieu ne sera pas modifiée, altérée et déstructurée, compte tenu du fait qu'aucune demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture n'est demandée ;

**Considérant** que l'autorisation recherchée n'est pas incompatible avec l'agriculture, vu que les activités agricoles actuelles seront maintenues, donc aucune partie de lot cultivable ne sera soustraite de l'agriculture ;

**Considérant** que la demande d'autorisation n'est pas incompatible avec l'agriculture dans le secteur où elle se trouve et ne crée pas de contraintes relativement à l'application des lois et règlements en matière d'environnement ;

**Considérant** que la demande d'autorisation ne déstabilisera pas d'aucune façon la pratique harmonieuse de l'agriculture dans le secteur, à court et à long terme ;

**Considérant** que l'article 61.1 ne trouve pas son application dans le cadre du présent dossier ;

**Considérant** que l'autorisation recherchée n'affectera pas les ressources eau et sol, puisque celles-ci seront respectées en conformité avec la réglementation municipale

**Considérant** que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley appuie la demande d'autorisation adressée à la commission de protection du territoire agricole du Québec par 9375-6435 Québec Inc.

#### **4.2 TRANSFERT DE COMPÉTENCES À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

**2019-05-134**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a une entente avec la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud pour la gestion des matières recyclables ;

**Considérant** que cette entente fait en sorte que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley octroie à la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud les compétences complètes pour la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables ;

**Considérant** que ces compétences permettent à la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud de compiler les données de la Municipalité de la collecte sélective des matières recyclables pour l'année 2019 ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley délègue à la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud les compétences complètes pour la transmission des données de la collecte sélective des matières recyclables aux fins de la compensation 2019 pour le portail GMR.

#### **4.3 PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PLAINTES POUR LES SOUMISSIONS PUBLIQUES**

**2019-05-135**

**Considérant** que suite à l'adoption de la Loi 108 favorisant la surveillance des contrats des organismes et instituant l'Autorité des marchés publics (le 1er décembre 2017), la Municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes, formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou à l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil de demande de soumission publique ;

**Considérant** que la Municipalité doit, d'ici le 25 mai 2019, identifier la personne qui sera responsable de recevoir les plaintes et l'adresse électronique à laquelle elles devront être transmises ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil adopte la procédure déposée par le directeur général pour la réception et l'examen des plaintes, formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou à l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil de demande de soumission publique ;

**Que** le conseil nomme monsieur Serge Vallée, directeur général, responsable de recevoir les plaintes ;

**Que** les plaintes soient transmises à l'adresse électronique [svallee.dg@sthonoredeshenley.com](mailto:svallee.dg@sthonoredeshenley.com).

#### **4.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 178-2019**

Monsieur Alain Poulin donne un avis de motion qu'un règlement d'emprunt portant le numéro 178-2019 décrétant une dépense de 1 417 232 \$ et un emprunt de 939 773 \$ pour des travaux de réfection dans la route 269 entre les rues Lachance et Mercier et affectant, pour la dépense prévue à ce règlement, le solde de la dette à long terme des règlements n<sup>os</sup> 101-2010 et 143-2015 sera adopté lors d'une rencontre ultérieure.

Monsieur Alain Poulin dépose au conseil un projet de règlement à cet effet.

#### **4.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 179-2019**

Monsieur Shawn Marier donne un avis de motion qu'un règlement portant le numéro 179-2019 modifiant le règlement de taxation 173-2018 et abrogeant le règlement 175-2019 sera adopté lors d'une rencontre ultérieure

Monsieur Shawn Marier dépose au conseil un projet de règlement à cet effet.

#### **4.6 MANDAT AU PROCUREUR DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES, M<sup>E</sup> MARIE-PIERRE BRETON, POUR REPRÉSENTATION**

**2019-05-136**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley est desservie par la cour municipale de la Ville de Saint-Georges ;

**Considérant** que la cour municipale de Saint-Georges a deux constats, le 805792050 et le 806012769, en lien avec des événements survenus sur le territoire de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley et que ceux-ci doivent être traités ;

**Considérant** que la Municipalité doit être représentée par un procureur pour le traitement des deux constats ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil mandate M<sup>e</sup> Marie-Pierre Breton, procureur de la cour municipale de la Ville de Saint-Georges, pour représenter la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley dans les constats numéro 805792050 et le 806012769.

#### **4.7 MANDAT AU SERVICE D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC POUR INTÉGRATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

**2019-05-137**

**Considérant** que le Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec a été adopté et est entré en vigueur le 24 janvier 2019 ;

**Considérant** que les dispositions du règlement doivent être intégrées au règlement de zonage de la Municipalité ;

**Considérant** que le service d'aménagement de la MRC Beauce-Sartigan requière un mandat de la Municipalité afin d'effectuer la démarche ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil mandate le service d'aménagement de la MRC Beauce-Sartigan pour intégrer les dispositions du Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la

Commission de protection du territoire agricole du Québec au règlement de zonage de la Municipalité.

## 5. FINANCES

### 5.1. COMPTE POUR APPROBATION

**2019-05-138** Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2019 au montant de 189 770,75 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 100 896,05 \$, les comptes à payer représentent 56 178,76 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 32 695,94 \$.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

##### Code municipal

##### Article 961

Je soussigné Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2019 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2019-05-138.

---

Serge Vallée, D. G. et Sec.-Trés.

### 5.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2018

**2019-05-139** **Considérant** que l'audit de l'exercice financier pour l'année 2018 de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a été réalisé par la firme comptable Blanchette Vachon de Saint-Georges ;

**Considérant** que la firme comptable Blanchette Vachon a fait une présentation des états financiers en présence du maire et des élus ;

**Considérant** que le directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt des états financiers au conseil ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte les états financiers pour l'exercice 2018 déposés par le directeur général et secrétaire-trésorier ;

**Que** la présentation du maire et de la firme comptable Blanchette Vachon soit télédiffusée le 14 et 16 mai 2019.

### 5.3 ACHAT DE TERRAIN

**2019-05-140** **Considérant** que le terrain lot 5 059 997 est actuellement en vente ;

**Considérant** que l'article 7 du Code municipal du Québec mentionne qu'une municipalité peut acquérir des immeubles qui peuvent être aliénés pour celle-ci ;

**Considérant** que la Municipalité de saint-Honoré-de-Shenley a déposé une offre d'achat au montant de 43 000 \$ au propriétaire du terrain lot 5 059 997

**Considérant** que le propriétaire du terrain lot 5 059 997 a accepté l'offre et signé une promesse d'achat avec la Municipalité

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley à procéder à l'achat du terrain lot 5 059 997 pour un montant de 43 000 \$ ;

**Que** le paiement se fera au moyen de 5 versements de 8 600 \$ par année durant une période de cinq ans.

#### **5.4 AUTORISATION DE FINANCER UNE SOMME DE 130 000 \$ DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 163-2017 SUR 3 ANS**

**2019-05-141**

**Considérant** qu'il reste un montant de 130 000 \$ du règlement d'emprunt 163-2017 (Centre multifonctionnel) à financer ;

**Considérant** que ce montant sera financé sur une période de 3 ans par emprunt et que les paiements seront entièrement assumés par des donateurs officiels ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le directeur général à effectuer le processus de financement du montant de 130 000 \$ finalisant le montage financier du règlement d'emprunt 163-2017.

### **6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX**

#### **6.1 MANDAT À LA FIRME WSP POUR LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

**2019-05-142**

**Considérant** que le Plan d'intervention du réseau d'aqueduc et d'égout doit être mis à jour afin que la Municipalité puisse bénéficier de subvention du gouvernement du Québec ;

**Considérant** que la firme WSP Groupe, qui a réalisé le Plan d'intervention, a été sollicité pour déposer une offre de service ;

**Considérant** que la firme WSP Groupe a soumis une soumission au montant de 8 630 \$ plus taxes pour effectuer la mise à jour ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte l'offre de service de la firme WSP Groupe pour la mise à jour du Plan d'intervention, et ce, pour un montant de 8 630 \$ plus taxes.

## 6.2 TRAVAUX POUR LA CLÔTURE DU TERRAIN DE SOCCER

2019-05-143

**Considérant** qu'une partie de la clôture du terrain de soccer est à refaire,

**Considérant** qu'une offre de service a été demandée à Les Entreprises Steeve Couture Inc. pour la réalisation de travaux ;

**Considérant** que Les Entreprises Steeve Couture Inc. a déposé une soumission au montant de 7 688 \$ plus taxes ;

**En conséquence** il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte la soumission de Les Entreprises Steve Couture Inc. pour refaire une partie de la clôture du terrain de soccer, et ce, au montant de 7 688 \$ plus taxes.

## 6.3 APPUI À LA MRC POUR DEMANDE FINANCIÈRE COLLECTIVE POUR RÉALISER LA DÉMARCHÉ MUNICIPALITÉ AMIS DES AÎNÉS (MADA)

2019-05-144

**Considérant** la volonté du conseil municipal d'encourager la participation des aînés au sein de la communauté et de développer une culture d'inclusion sociale des aînés ;

**Considérant** l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité, ce qui implique d'optimiser les possibilités de rester en santé, de s'impliquer et d'être en sécurité ;

**Considérant** que la proportion du nombre d'aînés au sein de notre municipalité est importante ;

**Considérant** que le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux offre un programme de soutien financier et technique pour les municipalités et les MRC (appel de projets 2019-2020, volet 1 : soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés) afin de réaliser une démarche MADA ;

**Considérant** que cette démarche permet de réaliser une politique et un plan d'action en faveur des aînés ;

**Considérant** que la MRC de Beauce-Sartigan peut déposer une demande d'aide financière collective au Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux impliquant la participation de plusieurs municipalités afin d'élaborer cette démarche MADA ;

**Considérant** que notre MRC ne dispose pas de politique et de plan d'action en faveur des aînés et que seulement deux municipalités (Saint-Gédéon-de-Beauce et Saint-Martin) sont à jour avec leur politique et plan d'action en faveur des aînés ;

**Considérant** que la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention d'une municipalité ;



**En conséquence** il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil signifie à la MRC de Beauce-Sartigan son intérêt, à titre de Municipalité, pour participer à l'élaboration de la démarche MADA (demande collective) et de respecter les modalités liées à cette demande de soutien collectif ;

**Que** le conseil nomme monsieur Alain Poulin à titre d'élu responsable du dossier « Aînés » pour notre municipalité ;

**Que** le conseil nomme la MRC de Beauce-Sartigan à titre de coordonnateur des travaux concernant l'élaboration de la démarche collective MADA.

#### **6.4 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PRIMADA**

**2019-05-145**

**Considérant** qu'il y a actuellement un appel de projet pour le Programme d'infrastructure Municipalité amie des aînés (PRIMADA) ;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a l'intention de déposer une demande d'aide financière pour un projet dans le cadre de ce programme ;

**Considérant** que la responsable des sports, loisirs et culture a préparé un projet et une demande d'aide financière à cet effet ;

**Considérant** que le projet doit être déposé au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la Municipalité autorise la responsable des sports, loisirs et culture de déposer, pour la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, une demande d'aide financière au Programme d'infrastructure Municipalité amie des aînés (PRIMADA) ;

**Que** la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

**Que** la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

**Que** la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

**Que** la responsable des sports, loisirs et culture, madame Karine Champagne, de signer pour et au nom de la Municipalité, tout document inhérent au projet.

## **6.5 OFFRE DE SERVICE DU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC POUR LE COURS D'EAU DANS LE PETIT-SHENLEY**

**2019-05-146** **Considérant** l'érosion observée près d'un pont du MTQ dans le rang Petit Shenley et les risques qui y sont associés ;

**Considérant** que la Municipalité a sollicité une offre de service auprès du service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan ;

**Considérant** que le responsable du service d'ingénierie de la MRC a confirmé qu'il pouvait assister la Municipalité pour ce problème ;

**Considérant** que le service d'ingénierie de la MRC ne peut actuellement estimer les coûts du mandat, mais propose un taux horaire de :

- Ingénieur : 80,55 \$/hrs + 10% Adm.
- Technicien : 53,70 \$/hrs + 10% Adm.

**En conséquence** il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte l'offre de service du service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan, et ce au forfait mentionné dans le préambule.

## **7. PERSONNEL**

### **8. LOISIRS ET CULTURE**

#### **8.1 DEMANDE DE COMMANDITE POUR LES LYNX DE HAUTE BEAUCE**

**2019-05-147** **Considérant** que l'équipe de Hockey les Lynx de Haute-Beauce Atome BB demande une commandite afin de participer au tournoi ultime de la saison qui sera tenu à l'extérieur de la région ;

**Considérant** que des jeunes citoyens de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley évoluent dans l'équipe des Lynx de Haute-Beauce ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil octroie un montant de 50 \$ à l'équipe de Hockey les Lynx de Haute-Beauce Atome BB.

#### **8.2 DEMANDE DE SOUTIEN DIVERS DE L'EXPOSITION AGRICOLE DE BEAUCE**

**2019-05-148** **Considérant** que l'exposition agricole de Beauce aura lieu cet été et que les responsables ont fait une demande à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley pour les soutenir ;

**Considérant** que l'organisme demande la permission d'utiliser l'aréna pour la période de l'exposition ;

**Considérant** que l'organisme demande l'autorisation d'utiliser le terrain de balle comme stationnement ;

**Considérant** que l'organisme demande l'autorisation d'utiliser le bâtiment sanitaire et un support pour le matériel hygiénique (papier de toilette et papier à main) ;

**Considérant** que l'organisme demande de sortir la surfaceuse pendant l'événement ;

**Considérant** que l'organisme demande une rencontre au printemps pour discuter des emplacements ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte les demandes de l'organisme Exposition agricole de Beauce mentionnées dans le préambule ;

**Que** la Municipalité ne fournira pas de ressources humaines pour aider à l'événement.

## **9. RAPPORT**

## **10. CORRESPONDANCE**

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois d'avril 2019

## **11. AUTRES SUJETS**

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

## **13. FERMETURE/AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**2019-05-149** Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 28 mai 2019.

Il est 22h00.

---

Dany Quirion, MAIRE

---

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.